



**FÉDÉRATION NATIONALE DU MÉRITE MARITIME  
ET DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DES MARINS**  
*Section Côtes d'Armor*

**Projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 mars 2024**



**1. ORGANISATION**

Le 16 mars 2024, à 10h00, les membres de la section Côtes d'Armor de la Fédération Nationale du Mérite Maritime et de la Médaille d'honneur du Marin (FNMM-MH) se sont réunis dans la salle de réunion de la capitainerie, à Lézardrieux, en assemblée générale ordinaire sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par 28 membres présents. Celle-ci précise également les 19 adhérents ayant adressé leur pouvoir au Président PLUMET et figure en annexe 1 du présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par M. Stéphane PLUMET, président de section. Il était assisté de l'ensemble des membres élus du Bureau.

Dans le respect des textes, ne spécifiant pas de quorum, compte-tenu des membres présents ou représentés, l'assemblée a pu valablement délibérer.

## **2. ACCUEIL – ORDRE DU JOUR**

Le Président Stéphane PLUMET accueille les participants à l'assemblée générale. Il salue en particulier Monsieur Pierre VILBOIS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor, Monsieur Philippe HALLEGUEN, directeur du lycée maritime Pierre Iotti de Paimpol, Madame Martine POULLAIN de la DDTM des Côtes d'Armor, Monsieur Joël RUZ, membre du bureau national de la FNMM-MH et Président de la section du Finistère, les membres de la confrérie « Coquille Saint Jacques pêchée en Côtes d'Armor » (investie dans l'organisation du cocktail de fin d'AG), et Monsieur Eamon MANGUAN, directeur interrégional adjoint de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (qui nous rejoindra en fin de réunion).

Il informe les participants qu'il préside une dernière fois cette assemblée ; l'article 01.01 du règlement intérieur de notre Fédération stipulant que « le Président et les membres du bureau sont rééligibles, toutefois, le Président et le Vice-Président ne peuvent effectuer plus de trois mandats successifs ni être élus ou réélus après l'âge de 75 ans (à la date de l'A.G.), le mandat en cours allant à son terme ».

Il remercie les adhérents pour leur soutien durant ces 9 années de présidence, les membres du bureau pour leur collaboration et leur travail ainsi que les différents interlocuteurs des services de la DDTM des Côtes d'Armor. Il tient également à remercier Claudine PIOGER et Patricia PLUMET pour leur investissement à l'organisation du volet festif de ces assemblées générales.

Il informe également l'assemblée, qu'il ne quitte probablement pas le navire puisqu'à la demande du président national, il a fait acte de candidature pour un poste d'administrateur national.

Les points à l'ordre du jour sont ensuite présentés :

- Rapport moral 2023 du Président
- Rapport financier 2023 du Trésorier
- Approbation des rapports
- Elections pour le renouvellement du Bureau pour la prochaine mandature (2024/2027)
- Des nouvelles de la Fédération
- Congrès 2024
- Instruction de dossiers de candidatures
- Questions diverses.

L'assemblée sera suivie d'une cérémonie de remises de témoignages et de décorations.

## **3. RAPPORT MORAL 2023**

### **3.1. Les effectifs**

Le Président PLUMET présente la situation des adhérents de la section au 31 décembre 2023 : 102 membres dont 2 membres à Vie et 4 membres associés.

Les évolutions observées en 2023 sont les suivantes :

8 nouveaux adhérents nous ont rejoints et 3 décès sont à déplorer ; M. Edouard MARTIN, M. Jean-Marie BIHOUE et M Irénée GOURHAN. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Enfin, 4 radiations, pour absence de cotisation depuis plus de 2 années, seront demandées lors du prochain conseil d'administration.

### **3.2. Activités 2023**

Le Président expose les principales actions ayant jalonné cette année 2023 :

- Les 04 et 05 mai 2023, participation au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale lors du congrès de PORNIC.

La section était représentée par Mrs Stéphane PLUMET, Alain GENCE et Thierry PIOGER

- Le 28 octobre 2023, participation à la réunion annuelle des présidents de la DIRM NAMO à Saint-Malo.

La section était représentée par M. Stéphane PLUMET.

- Le 29 novembre 2023, participation à la formation au logiciel ASSOCLUB pour des nouveaux trésoriers des sections bretonnes.

Participants CDA à cette formation : Thierry PIOGER (formateur), Stéphane PLUMET (accompagnateur) et Anne MENGUY (candidate pour le poste de Trésorière CDA)

- Les 13 et 14 décembre 2023, participation à la synthèse des résultats des groupes de travail et au Conseil d'Administration à Paris.

La section était représentée par Mrs Stéphane PLUMET et Thierry PIOGER.

Le Président clôture son rapport moral en rappelant la mise à disposition sur le site national du répertoire, exclusif et constamment à jour, de tous les adhérents de l'association. Pour ceux qui aurait oublié le mot de passe d'accès à ce document, il suffit de solliciter un membre du bureau en fin de séance.

## **4. RAPPORT FINANCIER 2023**

Le Président Stéphane PLUMET passe la parole au Trésorier, Thierry PIOGER, qui présente les informations comptables relatives à l'exercice budgétaire 2023. Un tableau récapitulatif du compte de résultat et du bilan est mis à la disposition des participants (Voir annexe 2).

### **4.1. Les recettes de l'année 2023 se montent à 4 854.50 €.**

Le Trésorier présente le tableau récapitulatif des produits et fait remarquer qu'une nouvelle ligne budgétaire « Abandon de frais » vient impacter de façon importante ce tableau des recettes (32%). Des explications sur ce point seront apportées en fin de présentation.

### **4.2. Les charges de l'année 2023 se montent à 5 168.93 €.**

Le Trésorier présente le tableau récapitulatif des charges et souligne « l'inflation » des frais de déplacement par rapport aux prévisions. Cette situation est corrélée aux abandons de frais et sera donc expliquée par la suite.

L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat négatif de - **314.43 €**.

Au 31 décembre 2023, le PASSIF (et l'ACTIF) du bilan de la section CDA s'élève à **7 313.99 €**, réparti en une somme de 6 104.91 € sur un livret associatif et 1 209.08 € sur le compte courant.

### **4.3. Budget Prévisionnel 2024**

Le Trésorier propose un budget prévisionnel 2024 qui s'équilibre à **7 004 €** en dépenses et en recettes, dont 3 400 € d'abandons de frais consécutif notamment aux déplacements liés au Congrès 2024 en Martinique. Voir Pièce jointe N°3.

Avant de procéder aux votes d'approbation, le Trésorier et le Président explique à l'assemblée cette nouvelle procédure d'abandon de frais qui « perturbe » la lecture de notre résultat comptable et de notre budget prévisionnel.

Il s'agit de la possibilité offerte par l'administration fiscale aux administrateurs (Siège et Sections) de valoriser leurs frais de déplacements en dons (au lieu de solliciter un remboursement par l'association). Ces abandons doivent être saisis dans l'exercice comptable, en recettes et en dépenses, ce qui les rend neutres pour le résultat de l'exercice. Nous constatons une difficulté lorsqu'un membre du bureau national (notre Trésorier en l'occurrence), qui effectue de nombreux déplacements, enregistre ses abandons de frais sur la comptabilité de sa section d'appartenance.

Pour améliorer cette situation il sera demandé au bureau National d'intégrer la gestion des abandons de frais de ses élus sur la comptabilité du siège national, libérant ainsi ces saisies dans les sections d'appartenance des élus.

Le budget Prévisionnel de notre section pourra donc être revu après le conseil d'administration du 23 mai où ce point sera porté à l'ordre du jour.

## **5. APPROBATION DES RAPPORTS**

**Délibération n°1 : après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité le rapport moral 2023 présenté par le Président.**

**Délibération n°2 : après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité le rapport financier 2023 du Trésorier de la Section Côtes d'Armor et valide l'affectation du déficit vers le report à nouveau.**

**Délibération n°3 : après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel de l'exercice 2024.**

## **6. ELECTION DU NOUVEAU BUREAU DE LA SECTION CDA**

En réponse à l'appel à candidatures lancé par le Président PLUMET, sept membres se présentent à l'élection du nouveau Bureau pour le mandat 2024 – 2027 :

- Monsieur Thierry BUZULIER
- Monsieur Alain GENGE
- Monsieur Emile JENOUVRIER
- Madame Anne MENGUY
- Monsieur Thierry PIOGER
- Monsieur Stéphane PLUMET
- Madame Patricia PRIGENT

**Délibération n°4 : après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité les 7 candidatures pour la constitution du nouveau bureau de la Section Côtes d'Armor, pour une durée de 3 ans.**

Sous la présidence de l'actuel Président, les membres élus se réuniront après l'assemblée générale pour l'attribution des fonctions.

Parmi les membres élus, Messieurs PLUMET et PIOGER sont les seuls à se rendre en Martinique pour assister au congrès 2024. Monsieur PLUMET propose de représenter au Conseil d'administration et à l'assemblée générale le futur (ou la future) président(e) de la section et sollicite l'accord de l'assemblée.

**Délibération n°5 : après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée donne mandat à Monsieur Stéphane PLUMET la représentation au Conseil d'administration et à l'assemblée générale du 24 mai 2024 de la présidence de la section CDA.**

## **7. DES NOUVELLES DU SIEGE FEDERAL**

Le Président donne la parole à Monsieur Thierry PIOGER, secrétaire général de la Fédération, et Monsieur Joël RUZ, élu national. Ils communiquent à l'assemblée quelques éléments d'informations de la fédération :

- Pour l'élection du nouveau Bureau national, à ce jour, nous comptabilisons 7 candidats (6 membres à élire)
- Les principales actions conduites lors de ce mandat 2021-2024 sont :
  - L'informatisation de la gestion des adhérents et du suivi comptable des sections et du siège.
  - L'amélioration du rayonnement de la FNMM dans les régions et au niveau national
  - La consolidation du processus d'attribution des prix littéraires
  - Le développement de l'attractivité du centre de documentation maritime

La méthodologie de réflexion des administrateurs a été organisée par 6 groupes de travail dont les conclusions sont relatées dans le dernier mini bulletin.

- Les actions en cours :
  - Développement d'un nouveau site Internet et plus de présence sur les réseaux sociaux
  - Amélioration de l'équilibre financier du siège (augmentation cotisation en 2025)

## **8. CONGRES 2024**

Il se déroulera à Ste Luce (Martinique), du 23 au 25 mai 2024. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 23 mars.

Le Président profite de ce point de l'ordre du jour pour informer les adhérents que le congrès suivant (2025) sera organisé à Paris.

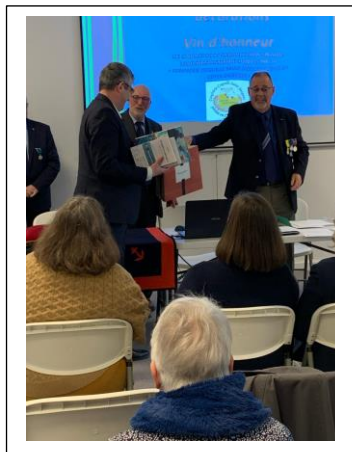
## **9. INSTRUCTION DES CANDIDATURES**

Le Président a déploré dans son rapport moral que le nombre de dossiers de candidatures proposées en 2023 par la section a été relativement faible : 1 dossier d'Officier et 2 dossiers de Chevalier.

Il demande à tous les participants de ne pas hésiter à repérer des personnes de leur entourage ou de leurs connaissances qui mériteraient d'être reconnues comme méritantes. Il présente et met à disposition de l'assemblée un formulaire permettant de recueillir les principaux éléments nécessaires à l'instruction d'une candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h00.

L'assemblée générale se poursuit par :



- La remise des ouvrages primés lors du prix littéraire 2023 à Monsieur Le directeur du lycée maritime Pierre Loti de Paimpol ; *Premières de plongées* par François Guichard et *Damien l'empreinte du vent* par Gérard Janichon et Vincent.

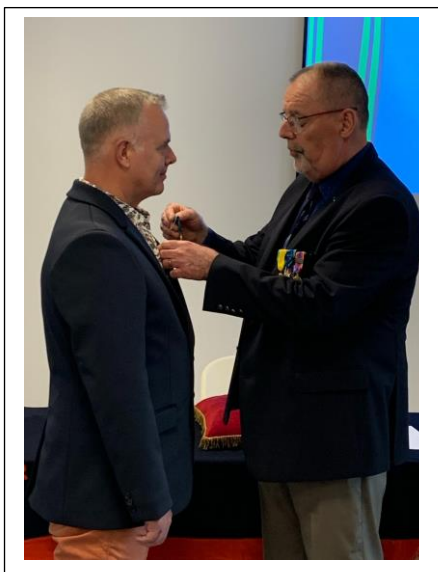


- La remise d'une attestation de fidélité à Monsieur Gérard DAUDON pour 25 années d'adhésion à la FNMM.

Et de deux décorations.



- L'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite Maritime à Madame Jocelyne CHAPELLE par Monsieur L'administrateur en chef des affaires maritimes Pierre VILBOIS.



- L'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite Maritime à Monsieur Lionel LE BEUAN par Monsieur Stéphane PLUMET.



A l'issue de cette cérémonie, les participants à cette assemblée générale sont conviés à un cocktail ou seront servis des carpaccios de coquilles saint Jacques offerts par la « confrérie coquille Saint Jacques pêchée en Côtes d'Armor ».

Enfin, pour clôturer cette journée un repas sera partagé au restaurant Le Bistro à Pleudaniel.

Le Président de séance

Stéphane PLUMET

La Secrétaire de séance

Thierry PIOGER